

des METAUX

PRODUCTIVITÉ LES RESTRICTIONS OUI... MAIS... ET NOUS

CHACUN jour nous emplissons les ateliers et les bureaux de nos cités industrielles, et notre activité est une partie de la vie économique du pays.

Si cette activité nous apporte un salaire, elle garantit, par ailleurs, un certain niveau de vie à l'ensemble des Français, et met à la disposition des consommateurs, chez nous comme à l'étranger, un certain nombre de biens consommables ou rend possible les échanges et les services indispensables à la vie de tous.

Cela est vrai pour les métallurgistes, pour les gars du bâtiment, pour tous les travailleurs du secteur privé; c'est également vrai pour tous les travailleurs du secteur public ou nationalisé que ce soit : P.T.T., Charbonnages de France ou Electricité de France.

En fait, pour que tout le monde ait ce qu'il faut pour vivre et surtout pour bien vivre, il faut d'abord qu'il y ait beaucoup de produits, et des services publics et privés qui fonctionnent bien.

Trop de familles manquent de logements, et celles qui sont logées le sont trop mal, ou dans des maisons trop peu équipées sans w.-c., salles de bains, laveuse électrique, pour que nous restions insensibles à ce problème.

Trop de chaussures usées, de linge usagé, de vélos en mauvais état, de repas trop réduits, de loisirs trop chers, qui posent avec vigueur le problème de l'abondance des produits à un prix abordable pour tous et de qualité convenable, et des services publics ou non qui fonctionnent économiquement.

Les besoins chez nous et hors de chez nous sont immenses et pour faire reculer la misère il faut faire face à ces besoins.

Le syndicalisme ne peut pas se désintéresser de cela et, en même temps, il doit lutter pour que les salariés aient le moyen de consommer selon leurs besoins, en particulier par un large salaire à valeur économique.

Mais si nous voulons atteindre ce résultat sans augmenter la durée du travail et sans accélérer la vitesse des gestes ou la peine de chacun des ouvriers, il faut que plus de méthodes interviennent dans nos entreprises et par méthodes, nous ne voulons pas dire davantage de peine pour les travailleurs, mais au contraire réduction de cette peine, par un outillage perfectionné, un meilleur choix des matières premières, une amélioration dans la recherche, l'étude, la préparation, le parcours, l'entretien, l'équipement, la manutention, etc...

La productivité ? C'est avant tout le moyen d'augmenter les résultats du travail des hommes sans augmenter leur effort.

Dans cette tâche de solidarité humaine on nous trouvera présents en particulier pour que cette idée juste ne soit exploitée ni par les capitalistes, ni par tous ceux qui veulent la pagale, car bien sûr, chacun a sa petite idée sur la Productivité.

La productivité, c'est le refrain à la mode dont chacun émet un couplet original.

Gouvernements et ministres qui parlent de productivité sans paraître savoir de quoi il s'agit.

Patrons qui ne pensent qu'à augmenter les rendements et la production, et donc, leurs profits réels, et qui nous ont prévenus par la voie de leur Président Villiers, qu'« à une augmentation de productivité ne doit pas nécessairement correspondre une augmentation du niveau de vie ».

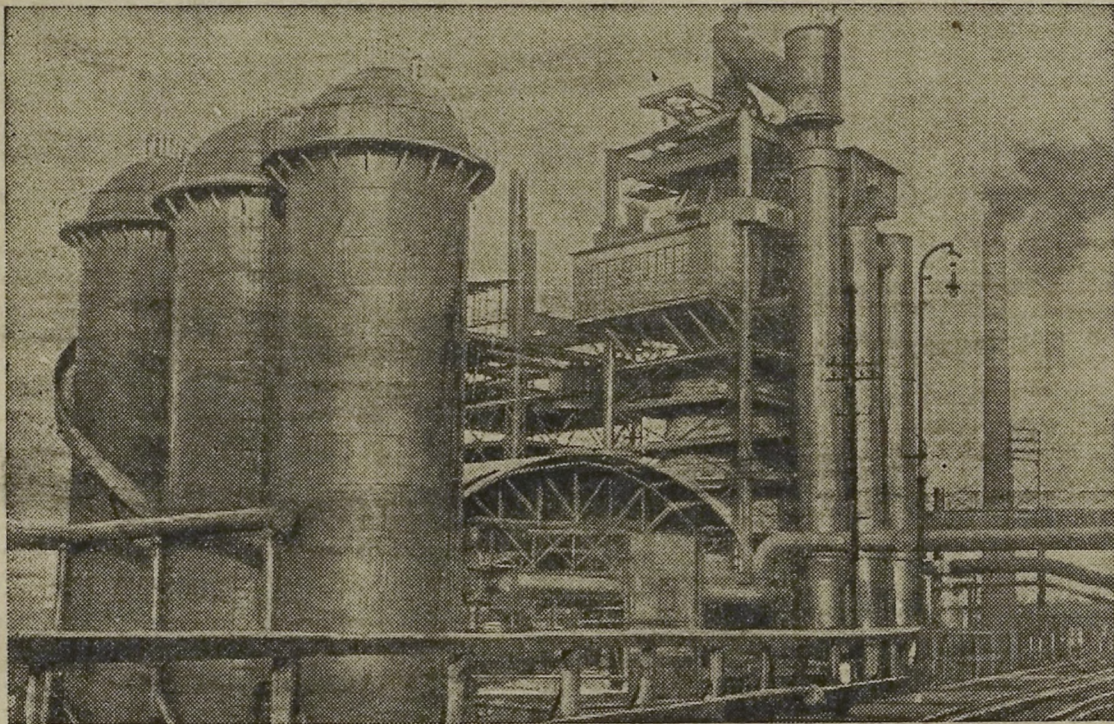
« Syndicalistes » de la C.G.T., systématiquement « contre » et oubliant tous les principes de la liberté stakanoviste, qui se traduisent dans les pays de « productivité socialiste » par des diplômes à ceux qui produisent le plus, et des récompenses aux gagnants des concours de rendement.

Syndicalistes qui, de retour des U.S.A., sont pour la plupart endormis et trop systématiquement

« pour », sans préciser les dangers possibles de la politique de productivité que l'on essaie de lancer, pratiquement, sans le contrôle effectif des travailleurs.

Pour notre part, nous affirmons nécessaire et indispensable un ac-

croissement de productivité. Mais nous constatons que les résultats déjà acquis à ce jour n'ont profité qu'au seul Patronat, par les augmentations de prix, de profits, et du potentiel économique de leurs entreprises. (Suite page 3.)



Les exploitateurs de statistiques

L'EXPLOITATION semble être un trait dominant de notre époque.

Nous en avons encore un exemple lorsqu'il s'agit de comparer les salaires et le coût de la vie.

Il n'est pas question de se prononcer sur la validité ou non des indices qui servent à ces comparaisons, mais plutôt de se rendre compte de la réalité.

En plaçant sur un même tableau l'évolution des salaires réels de l'industrie et l'indice des prix à la consommation familiale à Paris en même temps que la variation du minimum interprofessionnel garanti depuis le 15 décembre 1949 jusqu'en octobre 1951, on essaie d'en conclure que les salaires réels ont monté sensiblement plus que le coût de la vie.

Entre le 15 décembre 1950 et octobre 1951, les salaires ouvriers seraient passés à 150, alors que les prix sont à 129,2, ce qui revient à dire que les salariés ont été bien servis et qu'ils n'ont réellement pas à se plaindre.

Les chiffres ainsi présentés sont exploités et présentés pour les besoins de la cause, parce qu'ils ne tiennent pas compte du retard antérieur.

Et d'abord, pourquoi décembre 1949 comme référence ? (Indice 1920 sur 1938) alors que, si l'on avait pris décembre 1948 (Indice 1928 sur 1938) on aurait pu mieux encore montrer un relatif progrès des salaires par rapport à l'indice des prix ?

Probablement en tenant compte qu'à cette époque on en était revenu à la quasi-liberté des salaires.

Mais c'est bien là que le raisonnement est erroné à la base. Pour comparer, il faut prendre des périodes comparables et la période vraiment comparable à beaucoup d'égards à celle que nous connaissons maintenant est la période 1938.

Alors le résultat est bien différent.

Si l'on met en présence les indices du coût de la vie et des salaires, par exemple les salaires parisiens qui sont les plus élevés on a, sur la base 100 en 1938, l'indice 2.346 pour le coût de la vie et 1.259 pour le salaire direct moyen dans la métallurgie parisienne.

La différence est de 100 pour 100 au détriment des salaires sur les prix. En effet, si l'on appliquait au salaire moyen du manoeuvre parisien de 1938 l'augmentation du coût de la vie depuis cette date, on aboutirait à 8,25 x 2.346, soit 193,50 par heure pour le salaire moyen du manoeuvre parisien. Nous sommes loin de compte. Sur la même base, le salaire moyen de l'ouvrier métallurgiste parisien devrait être de 250 francs l'heure.

En fait, l'astuce patronale consiste souvent à établir la comparaison à partir de la période de restrictions et de pénurie qui a suivi la guerre.

Si quelqu'un voulait imposer au patronat français le même volume d'approvisionnements en matières premières, ou la même quantité de

CERTAINS en sortent à peine, et déjà l'on nous parle de restrictions.

Pour nous, bien sûr, ça ne changera pas beaucoup. Les salariés ont — de naissance dira-t-on — la vocation des restrictions.

Le logement d'abord, où il faut s'entasser en famille de quatre, ou six, ou huit, dans une pièce ou deux pièces, bien heureux si l'expulsion n'intervient pas parce que les jeunes qui se marient attendent eux aussi de quoi se loger.

Et les vieux et vieilles qu'une vie de labeur a usés sans qu'un toit soit garanti pour les vieux jours...

Le linge et le vêtement, restriction sur toute la ligne. Hiver comme été, que les prix à la production montent ou qu'ils baissent comme en ce moment, sans que nous puissions nous en apercevoir...

L'équipement de nos foyers où 90 % des familles populaires en sont encore à laver à la main, à cirer et à astiquer sans les machines modernes, à vivre sans W.-C. convenables, sans salles de bain, sans le minimum d'air et de soleil.

Restriction sur les chaussures, que l'on traîne le plus longtemps possible, malgré la surproduction dans l'industrie de la chaussure.

Restriction de nourriture, avec des repas toujours plus maigres, malgré l'opération bifteck et les subventions et les augmentations des prix agricoles pour qu'il y ait de tout en abondance.

Restriction envisagée en cas de maladie, si l'on porte atteinte au régime de la Sécurité sociale.

Restriction dans les conquêtes ouvrières si l'on veut toucher aux nationalisations, restriction pour la réunion de la Commission supérieure des Conventions collectives et pour la fixation d'un nouveau minimum interprofessionnel garanti.

Restriction du droit syndical par le patronat, restriction de l'application de la loi sur les conventions collectives que nous attendons toujours, restriction sur tous les terrains pour nous, surtout pour nous, les salariés.

Alors, nous ne marchons pas !

Tournez-vous donc plutôt vers ceux qui amassent des réserves d'or inutiles à la production du pays et à eux-mêmes, si par malheur nous connaissons demain un autre régime...

Tournez-vous vers ceux qui exportent leurs capitaux en les refusant à notre économie.

Tournez-vous vers ceux qui ne paient pas, ou si peu d'impôts, vers les enrichis, les spéculateurs de la dernière guerre, pour payer les frais de la prochaine.

Tournez-vous vers ceux qui ont du superflu et qui le prouvent par leur train de vie.

Mais nous, nous ne marcherons pas !

Et craignez, vous gouvernants, la restriction et la sourdine que nous avons mises jusqu'ici à notre juste colère.

Demain peut vous coûter plus cher que cet argent que vous voulez nous extorquer et que nous n'avons pas. Dans ce cas, si vous pensez vous payer en nature, il serait urgent de nous dire à quel prix ?

« LA VOIX DES METAUX ».

COMPARAISON Salaires - Prix - 1938-1951

Année	Indice ou Coût de la Vie Région paris. 34 articles	Salaire moyen réel en francs de la Métallurgie Parisienne 2 ^e trimestre chaque année
1938	100	10,66
1939	108	11,21
1947	1.030	54,74
1948	1.632	81,86
1949	1.817	95,77
1950	1.945	105,65
2 ^e trim.		
1951	2.281	130,48

Prix : coefficient 22,81 sur 1938. Salaires : coefficient 12,3 sur 1938. Les commentaires paraissent inutiles, et nos camarades sauront rétablir les faits.

Alfred LAJINTAN.

Sections d'Entreprise La VOIX des METAUX c'est votre journal

ENVOYEZ-LUI DE LA COPIE FORMEZ VOS EQUIPES DE DIFFUSION ET DE VENTE

SYNDICATS Ce travail est de votre responsabilité

PASSEZ VOS COMMANDES A LA FEDERATION

de la METALLURGIE C. F. T. C. 26, rue de Montholon, PARIS-9^e — (PRIX PAR QUANTITE) —

BULLETIN DE COMMANDE

M
Adresse
desire recevoir exemplaires chaque mois de LA VOIX DES METAUX.

ABONNEMENTS : 100 Francs pour six mois.
C.C.P. : VOIX DES METAUX - PARIS, 26, Rue de Montholon - 1258-03

Difficile UNITE Les métallos parisiens FONT LE POINT

Chacun sait que les grands, les seuls défenseurs de la classe ouvrière sont nos camarades de la C.G.T. Ils se font les champions de l'unité, les modèles de la fraternité qui doit unir les travailleurs, et pour cela, la loyauté dans les rapports et la vérité dans les propos constituent la lumière nécessaire à éclairer le prolétariat.

Des preuves, en voici quelques-unes.

Depuis plusieurs semaines, grande campagne pour l'unité dont chacun sait que ce fut un succès. D'après la presse spécialisée (*Huma*, *V.O.*, etc.), et en totalisant les sections il y a peut-être cent sections uniques pour toute la France. Mais pour l'unité que ne fait-on pas... Exemple : la *Vie Ouvrière*, du 7 au 13 novembre, nous parle de l'usine Bresson à Maintenon en Eure-et-Loir. « L'unité C.G.T.-C.F.T.C. heureusement se réalise... » C'était signé *V.O.* 694. (chez nous il n'y a pas de matricules)... seulement nos camarades C.F.T.C. nous écrivaient dès le 14 que c'était une histoire, que la section C.F.T.C. n'avait même pas été consultée, et qu'ils n'étaient pas d'accord. Camarade qui lis ces lignes, tu jugeras.

Après l'unité « spontanée », un exemple de la fraternité nécessaire à cimenter l'unité. Cette fois-ci ce n'est pas la *V.O.* encore que... mais une pelure éditée à Hagondange (Moselle) et qui, inévitablement, s'appelle *L'Unité*. L'anonyme de service, oubliant les conseils de Frachon qui dit que les travailleurs des autres Centrales ne doivent pas être considérés comme des traitres, mais comme des frères égarés, nous annonce que notre ami Jean Braun est au service du Baron Petiet. Et pour essayer de prouver cela, il nous mélange élections, revendications, comité central, productivité, etc. Un peu plus haut, dans la même feuille, E. Descamps est attaqué par le même anonyme.

Ce que les travailleurs savent, c'est qu'il s'agit de deux militants vrais, envers qui la confiance grandit chaque jour ; et ça, nos frères unitaires de la C.G.T. ne le pardonnent pas.

Dans ce même journal, il est question du pool. Il y est rappelé que le plan Monnet, auquel la C.G.T. avait apporté son « adhésion réfléchie », prévoyait la suppression de certaines usines.

Dans le projet de pool et pour un même résultat pratique, la C.G.T. prend la position inverse. Et dans les usines de la Loire où ces jours-ci la C.G.T. essaie d'ameuter nos camarades, elle se garde bien de mettre en parallèle ses deux positions et les textes. D'autant plus que nos champions de l'unité internationale se font les derniers remparts de la défense nationale de nos industries métallurgiques.

Quand il s'agit de « productivité », c'est la même chose. En 1951, et nous sommes d'accord, il faut lutter contre les cadences infernales, la surexploitation, les rendements, etc... Et pour cela, on lance une semaine de protestation. Mais quand nous voyons qu'il s'agit aussi de faire, dans les usines, une minute de silence en souvenir des victimes du travail, nous rappellerons 1946, quand la C.G.T. avait des ministres au gouvernement. Nous ne voulons pas marcher sur des cadavres. N'est-ce pas M. Leceur, Secrétaire de la Fédération des Mineurs C.G.T., alors Sous-Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle, qui, en Lorraine, s'écriait :

« Il faut que les jeunes de quatorze ans descendent au fond de la mine. Le problème humain, c'est le mineur qui regarde le tas de charbon de l'autre mineur. Même s'il faut que cent mineurs succombent à la tâche, pour moi le problème humain ne compte pas, ce qui compte, c'est un tas de charbon à côté d'un autre tas de charbon... »

Rappelle-toi, camarade ! Mais c'était en 1946.

Comment qualifier ce changement dans les positions ? Tout simplement de mensonge, et nous dirons même qu'il s'agit de mensonge quasi permanent.

Nous n'admettons pas non plus que l'on assimile classe ouvrière et C.G.T. Avec cela aussi on trompe les travailleurs, et l'unité ne se bâtit pas sur le mensonge.

Ces exemples doivent nous permettre de comprendre pourquoi nous refusons les multiples comités de toute sorte qui n'ont d'autre but que de grouper les travailleurs par le mensonge et sur des équivoques, pour mieux les utiliser ensuite. Mais nous ne saurions être dupes de cette dialectique.

Nous savons combien les travailleurs, et nous en sommes, ont soif d'unité. N'étant pas de ceux qui ont le mensonge pour système et la haine comme idéal, et pour que

soit un jour rendue possible cette unité, nous disons non à la C.G.T. Car aujourd'hui, dire non à la C.G.T. c'est, en fait, dire oui à la classe ouvrière pour répondre à ses appels et rester à son service.

Jean LANNES.

Femmes

NOUS sommes à même de constater le nombre important de femmes travaillant dans la Métallurgie puisque les statistiques accusent les effectifs suivants :

— 200.000 ouvrières, soit 17 pour cent des effectifs totaux ;
— 80.000 employées, soit 26 pour cent des effectifs totaux.

Ces chiffres vous sont indiqués tout simplement pour vous faire voir toute l'importance du problème du travail féminin et le rôle que chaque femme travailleuse de la Métallurgie doit jouer dans le syndicalisme, aux côtés des hommes ; les mêmes difficultés se posent à elles chaque jour, que ce soient les salaires ou les conditions de travail qui ne sont pas toujours adaptées à leur nature.

Nous devons regarder ces chiffres et ces problèmes sur le plan de la réalité, car nous connaissons la situation actuelle des familles ouvrières ; les salaires masculins sont insuffisants dans la plupart des foyers pour assurer des conditions de vie normales.

De divers côtés des faits nous sont signalés, indiquant que des femmes continuent à travailler dans des conditions anormales (allant jusqu'au travail de nuit...), bien qu'il existe une législation sociale sur ce point.

Il faut qu'elles sachent que les métallos C.F.T.C. sont à leur disposition pour étudier les problèmes et pour améliorer leur sort ; il faut qu'elles osent prendre contact avec les délégués du personnel, des comités d'entreprise, avec leurs syndicats. Nous savons tous que rien n'est parfait et que nous avons beaucoup de travail à accomplir. Aucun problème n'est éliminé, mais étudié ; faut-il encore que certaines mettent de côté leur esprit d'infériorité, car elles ont des responsabilités, non seulement sur le plan professionnel, mais aussi sur le plan familial.

Nous savons aussi que le principe « travail égal, salaire égal » n'est pas toujours respecté et que, par des biais bien connus — catégories professionnelles inférieures, etc. — les salaires féminins subissent encore des abattements. C'est à nous de nous battre pour que cela cesse.

Il faut que nos camarades de travail sachent que des femmes ouvrières et employées ont leur place à tous les échelons du syndicalisme : sur le plan des entreprises, des syndicats, des fédérations ; qu'elles sont là, elles aussi, pour faire respecter la justice.

M. H.



Les métallos parisiens FONT LE POINT

LES 20 et 24 novembre 1951, les métallogistes C.F.T.C. de la région parisienne ont tenu les différentes assemblées générales annuelles de leur syndicat respectif. Ces assises statutaires se sont déroulées avec succès. Les décisions prises, tant sur le plan professionnel que sur le plan propagande, organisation, financier, etc., ont prouvé le souci réaliste des militants et des syndiqués de tenir compte des leçons du passé pour bâtir un syndicalisme parisien fort et efficace.

SYNDICAT OUVRIER DE LA REGION PARISIENNE

Son assemblée générale a eu lieu samedi après-midi 24 novembre, au siège de la C.F.T.C., rue de Montholon.

Après l'ouverture de la séance par Dubois Robert, président du Syndicat, lecture fut donnée de l'essentiel du rapport moral présenté au nom du Conseil syndical par Gillet Roger, secrétaire général. Il faut noter que le schéma de ce rapport (commun aux ouvriers et aux mensuels) avait été envoyé au préalable dans les sections d'entreprises qui purent ainsi préparer leurs interventions et mandater des camarades pour les exprimer. Il revenait à Rousset Henri, trésorier du Syndicat, le soin de proposer aux syndiqués les nouvelles cotisations que nous publions à la fin de cet article. Enfin le projet de motion générale d'orientation (projet reçu deux ou trois jours avant, lui aussi, dans les sections) fut lu et commenté.

La discussion de cet ensemble de rapports amena des interventions nombreuses, notamment sur les sujets suivants : conventions collectives, échelle mobile, grève, propagande, prud'hommes, formation, action dans l'entreprise, salaires, paix, services pratiques, sécurité sociale, retraite des vieux, cotisations, etc.

Une suspension de séance permit le renouvellement (à bulletin secret) de 13 conseillers syndicaux.

Ensuite, après la déclaration favorable de vérification des comptes, effectuée auprès du trésorier de l'U.P.S.M. par la Commission de Contrôle (Pajon - I.B.M. Vincennes - Cado, Cuttat à Neuilly, Schwenter Westinghouse Paris-15^e), le camarade Gillet répondit aux interpellations en précisant tel ou tel point de l'action menée, des positions prises, de l'orientation envisagée. Différents votes eurent lieu enfin :

— Rapport moral : approuvé à l'unanimité.
— Rapport des comptes : unanimité.
— Augmentation des cotisations : unanimité moins 7 voix et 1 abstention.

— Motion d'orientation : les points suivants furent adoptés à l'unanimité : pouvoir d'achat, accords de salaires, conventions collectives, unité d'action, productivité, action dans l'entreprise pour un syndicalisme fort.

Le paragraphe sur la Paix fut adopté à l'unanimité moins 1 voix. Voici la composition du nouveau bureau :

Président : DUBOIS Robert, ajusteur-outilleur, Bréguet, Paris (14^e arrt).

Vice-Présidents : DECON Line, soudeuse sur quartz, S.F.R., Levallois ; TEQUI André, pointeur, S.N.E.C.M.A. Kellermann.

Secrétaire général : GILLET Roger, testeur en téléphonie, C.G.C.T., Paris (15^e).

Secrétaire du Conseil : POGU Emile, ajusteur-outilleur, S.I.P.A., à Suresnes.

Secrétaire adjoint : MAZO Marius, mécanicien, Tecalemit, à Paray-Vieille-Poste.

Trésoriers adjoints : SCHALLER Jean, tôlier, Panhard, Paris (13^e) ; ROUSSET Henri, modeleur, Panhard, Paris (13^e).

CHEZ LES MENSUELS

SAMEDI 24 novembre, le Syndicat général des Agents de maîtrise, Techniciens et Employés de la Métallurgie a tenu son assemblée générale sous la présidence de Gottinaux.

En plus de la modification aux statuts, la situation actuelle des mensuels dans la métallurgie parisienne fit l'objet d'un important débat.

Des revendications et un programme d'action furent mis au point, ainsi que des commissions spécialisées chargées de suivre plus spécialement les questions professionnelles propres à chaque profession.

Le rapport moral et la situation financière furent ratifiés à l'unanimité ainsi que le nouveau taux des cotisations.

La responsabilité du syndicat fut confiée aux camarades suivants qui formeront le nouveau Bureau :

Président : GOTTINIAUX Georges, dessinateur, Compteurs de Montrouge.

Vice-Présidents : LOBJEOIS Jean, agent de planning, Panhard, Paris (13^e) ; HEGER Marcelle, secrétaire sténodactylo, Fédération de la Métallurgie.

Secrétaire général : MICHELET Henri, agent de méthodes, permanent U.P.S.M.

Secrétaire : LAURIOT Roger, agent technique ONERA Châtillon-sous-Bagneux.

Secrétaire adjoint : ANTRAYGUES Robert, technicien Pompes Guinard, Saint-Cloud.

Trésorier : AMBROISE Lucien, employé service technique ONERA, Châtillon.

Trésorier adjoint : PARIZET Jean, dessinateur, Chausson, Asnières.

NOUVEAUX TAUX DES COTISATIONS

OUVRIERS :		
Mansouvres	100	francs
O. S. 1	110	—
O. S. 2	120	—
P. 1	130	—
P. 2	150	—
P. 3	180	—
Moins de 18 ans	Abattement	d'âge sur taux de la catégo.
Malades	1/2	cotizat.
Apprentis (avec contrat)	50	—
Chômeurs	50	—
Renouvellement de la carte :	néant.	

MENSUELS :		
Coeff. 100 à 160	100	francs
Coeff. 161 à 190	130	—
Coeff. 191 à 243	180	—
Coeff. 244 à 290	230	—
Coeff. 291 à 340	280	—
Moins de 18 ans	Abattement	d'âge sur taux de la catégo.
Chômeurs	50	—
Adhésion	100	—
Renouvellement carte conf. :	néant.	

VOIX	ELUS
Tit. Sup.	Tit. Sup.
C.G.T. 17	19
F.O. 11	1
C.F.T.C. 22	27
Premier collège :	
C.G.T. 140	140
F.O. 41	43
C.F.T.C. 104	100

Le Comité d'entreprise se compose de 3 C.G.T., 2 C.F.T.C. et 1 C.G.C.

AVIATION USINE BRUGUET-BAYONNE

COMITES D'ENTREPRISE

Deuxième collège :	VOIX	ELUS
	Tit. Sup.	Tit. Sup.
C.G.T. 17	19	1
F.O. 11	1	1
C.F.T.C. 22	27	1
Premier collège :		
C.G.T. 140	140	2
F.O. 41	43	
C.F.T.C. 104	100	1

Le Comité d'entreprise se compose de 3 C.G.T., 2 C.F.T.C. et 1 C.G.C.

DELEGUES DU PERSONNEL

Agents de maîtrise et techniciens :	VOIX	ELUS
	Tit. Sup.	Tit. Sup.
C.G.T. 14	13	
F.O. 11		
C.F.T.C. 29	28	2
Employés :		
C.G.T. 15	22	
F.O. 38	31	1
C.F.T.C. 172	171	4
Ouvriers :		
C.G.T. 78	77	1
F.O. 29	35	

Il y a donc : 4 titulaires et 4 suppléants C.G.T., 4 titulaires et 4 suppléants C.F.T.C., et aucun délégué F.O.

SYNDICAT DE BOULOGNE-BILLANCOURT

SON Assemblée générale s'est tenue le mardi 20 novembre 1951, à 18 h. 30, dans son local, à la Bourse du Travail de Boulogne, 82, rue Yves-Kermen. C'était la première tenue après l'Assemblée générale constitutive, fin 1950.

Le trésorier Crevaux fit d'abord le rapport financier comportant les comptes 1950 et le budget 1952 ainsi que la proposition d'augmenter, comme les deux autres syndicats de l'U.P.S.M., les cotisations de 30 francs pour les ouvriers, de 20 à 30 francs pour les mensuels, de façon que la cotisation la plus basse atteigne 100 fr., minimum interprofessionnel garanti actuel.

Ensuite, André Colliot, secrétaire général, résume le rapport moral, contenu d'ailleurs dans un solide document qui fut remis, ainsi que le projet de motion d'orientation, à chaque présent.

Les principales usines métallurgiques de Boulogne-Billancourt : Renault, S.N.E.C.M.A., A.C.M.O., J.-J. Carnaud, Salmson, L.M.T., Sampa, Quebette, etc., étaient représentées largement.

Le bureau suivant fut élu par acclamation de l'Assemblée :

Boulogne-Billancourt :

Président : Soulat André, régisseur, Renault, Billancourt ;

Vice-président : Crambes Raoul, comptable, S.N.E.C.M.A., Billancourt ;

Secrétaire général : Colliot André, dessinateur industriel, Renault, Billancourt ;

Secrétaire : Marchand Maurice, Kuris, Paris ;

Secrétaire adjoint : Dubois Raymond, contrôleur S.N.E.C.M.A., Boulogne ;

Trésorier : Turbant Paulette, sténodactylo, Renault, Boulogne.

CRI D'ALARME DES MENSUELS

Chaque jour nous apporte son contingent d'injustices dont un camarade ou un groupe de camarades est victime.

Salaires indécentes, classifications galvaudées, menaces savamment dosées et désespoir machiavéliquement entretenu. Voici donc que l'on veut emprisonner les employés, et avec eux la grande majorité des mensuels, dans le dilemme : improductifs, vous êtes la cause d'un manque à gagner, vos réclamations sont donc inopportunes, inclinez-vous, ou sinon les réductions du personnel mensuel sont inévitables.

Justement soucieuse des problèmes qui se posent aux mensuels en général, et aux employés en particulier, notre Fédération des travailleurs de la Métallurgie qui réunit les métallos C.F.T.C. des ateliers et des bureaux, stigmatise l'impression qui avait cours ces dernières années dans les milieux patronaux, « du côté des bureaux, nous pouvons dormir sur nos oreilles ».

On aurait tort de penser que nous sommes compressibles à merci.

Nous sommes des employés, nous sommes mensuels, et ils se posent à chacun d'entre nous des problèmes. Cependant, rappelons-nous que les solutions sont générales et que de l'amélioration du sort de la classe ouvrière découlera l'amélioration de notre sort particulier.

C'est pourquoi, nous sommes syndiqués de la métallurgie pour mener à bien cette double tâche — défense des intérêts particuliers de chacun de nous — et défense des intérêts de tous les appointés pour obtenir la reconnaissance de nos droits.

Unis avec nos camarades ouvriers, nous serons plus forts pour atteindre ces objectifs.

Robert ANTRAYGUES.

DANS LES INDUSTRIES ET LES ENTREPRISES

LE POOL CHARBON-ACIER en discussion

VOILA que de nouveau la vedette revient à nos grandes industries de base, l'acier et le charbon, comme à l'époque du Plan Monnet.

Mais alors qu'en 1945-1946, il s'agissait de faire un bilan honnête, en dehors de toute considération politique, parce que toutes les tendances étaient représentées au Parlement et aussi parce que les ruines de la guerre et nos faiblesses étaient incontestables, il semble bien qu'actuellement le problème ait évolué et qu'on entend bien faire entrer en ligne de compte des préoccupations politiques plus ou moins justifiées.

Si l'on s'en réfère aux travaux des techniciens de l'époque du plan Monnet, parmi lesquels figuraient des représentants de la C.G.T. et du patronat, la situation était claire, au moins pour la sidérurgie. Or la sidérurgie reste l'industrie de base de la métallurgie et sa production, ses prix de revient et de vente ont toujours conditionné l'activité de toutes les autres industries métallurgiques françaises de-

puis l'automobile jusqu'à la construction navale. C'est pourquoi, elle a retenu de tout temps l'attention des techniciens.

LES EXIGENCES MARQUEES PAR LE PLAN MONNET

Dans le cadre du plan Monnet, la Commission de Modernisation de la Sidérurgie, qui a fonctionné de mai 1946 à février 1947, et qui comprenait des techniciens, des employeurs et des syndicalistes ouvriers, notamment M. Costes, Secrétaire de la Fédération des Métaux C.G.T., avait publié un rapport condensant les travaux de cette Commission.

Ce sont des extraits de ce rapport, unanimement admis à l'époque, que nous reproduisons ci-dessous :

Page 6, nous lisons : « Le problème posé à la Commission est donc beaucoup plus un problème de modernisation et d'organisation de la production, qu'un problème d'extension, car, est-il besoin de le dire, les approvisionnements nécessaires étant réunis, la main-d'œuvre recrutée, la sidérurgie serait sans doute en mesure de produire 12 millions de tonnes d'acier ; mais ce ne serait pas en réalisant une consommation minimum de charbon et de main-d'œuvre, les installations les plus anciennes n'ayant vraisemblablement pas des prix de revient acceptables sur le marché international. »

Envisageant la situation des mines de fer (page 12), la Commission chiffre les besoins de main-d'œuvre et indique :

« Qu'il n'est pas exclu que l'amélioration du rendement puisse être poussée encore davantage et que, dans ces conditions, les effectifs nécessaires se trouvent réduits en conséquence. »

Mais plus loin, page 3, nous lisons :

« Un vaste appel à la main-d'œuvre étrangère, notamment italienne, apparaît indispensable. »

Page 24, parlant des usines métallurgiques du Centre, le rapport précise :

« Cependant, certaines d'entre elles ne vivent plus qu'en vertu d'une tradition acquise. »

Faisant le total des moyens de production, la Commission constate à la page 25 :

« L'ensemble de ces bassins comprend 177 usines. »

Et page 26, la sentence d'arrêt pour un certain nombre d'établissements est prononcée :

« Si l'on tient compte de certaines fabrications particulières : fonte pure, aciers très spéciaux, réservés à douze usines, c'est vingt-quatre usines seulement qui seraient au maximum, nécessaires : 24 contre 177 existantes. »

Telle était une des conclusions du rapport de la Commission de Modernisation du plan Monnet en 1947, rapport rédigé en commun par tous les membres, y compris

M. Costes, Secrétaire général de la Fédération des Métaux C.G.T.

Ajoutons qu'il était prévu, à l'époque, que le développement de notre capacité industrielle, notamment de la sidérurgie, serait impossible sans l'importation régulière de 20 millions de tonnes de charbon par an, dont une partie importante en coke et fines à coke.

Résumons la situation, telle qu'elle se présentait aux techniciens, y compris ceux du patronat et de la C.G.T. en 1946 :

— Concentration des moyens de production ;

— Nécessité d'obtenir 20 millions de tonnes de charbon et coke par an, venant de l'étranger.

Notons que ces conclusions restent valables avec ou sans plan Schuman, que ce dernier est un moyen qui peut permettre d'atteindre ces objectifs, et que ceux qui critiquent ou attaquent le plan ne présentent absolument rien de précis, tenant compte à la fois de notre situation française et des possibilités internationales.

LA SITUATION QUE NOUS AVONS CONNUE

Lorsque, à plaisir, on parle d'un avenir très sombre pour l'économie française à cause du Pool acier-charbon, on oublie un peu trop ce qui s'est passé entre les deux guerres. Rappelons quelques réalités et notamment celles que nous connaissons avec l'Entente Internationale de l'Acier.

C'est en 1926 que cette entente fut constituée entre les producteurs français et allemands, belges et luxembourgeois ; la Tchécoslovaquie, l'Autriche et la Hongrie devant adhérer un peu plus tard à ce cartel.

Il s'agissait, au début, de réglementer la production en limitant d'abord à 25 millions 1/4 de tonnes, portée ensuite à 29 millions 1/4 de tonnes, la quote-part de chaque pays étant fixée ainsi :

Allemagne	43,18 0/0
France	31,18 0/0
Belgique	11,56 0/0
Luxembourg	8,30 0/0
Sarre	5,78 0/0

Ces pourcentages ne pouvaient être modifiés qu'après un vote unanime des membres du cartel.

Les pays dépassant la quote-part prévue devaient payer une amende de quatre dollars par tonne d'acier.

L'Allemagne, la première, dépassa le tonnage qui lui était assigné et dut payer, en 1927, la somme de 500.000 dollars d'amende.

Après une période de disparition de 1931 à 1933, le cartel fut reformé, avec comme but la fixation des prix minima à l'exportation, en plus de la répartition des quantités exportables.

Les pays qui dépassaient les quotas d'exportation étaient pénalisés et au contraire indemnisés s'ils ne les atteignaient pas.

Le tableau ci-dessous montre les effets du cartel sur la situation relative des prix de la France et de l'Allemagne :

Années	Prix à l'exportation FOB Anvers	Prix sur le marché intérieur		Indice général des prix de gros en France
		Allemagne	France	
1929	100	100	100	100
1930	84	91	86	83,3
1931	60	90	67	80,0
1932	43	(1) 78	70	68,1
1933	49	78	74	63,4
1934	55	78	75	59,9
1935	55	78	75	59,9
1936	56	78	81	63,9
1937	92	78	123	92,6
1938	88	78	145	104,1

Nous constatons que les prix intérieurs français de l'acier sont à partir de 1933, bien supérieurs aux prix de gros et puis qu'il n'y a pas eu de modernisations et d'investissements importants pendant cette période ; nous pouvons en déduire que les profits ont été simplement empochés par les capitalistes.

Egalement, les chiffres de production nous indiquent un mouvement de production en progrès pour l'Allemagne et en diminution pour la France.

En effet, alors que la France produisait 8 et 9 millions de tonnes d'acier pendant les années 1926 à 1930, ces chiffres tombaient à 6 et 7 millions pour les années 1933 à 1939.

Pour l'Allemagne, au contraire, sa production, qui variait de 11 à 16 millions de tonnes pendant les années 1926 à 1930, passait de 11 à 20 millions de tonnes en 1939, alors qu'il existait toujours le cartel.

Les exportations allemandes, sensiblement les mêmes que les nôtres, — 3 à 4 millions de tonnes de 1926 à 1930 — se maintenaient à 2 et 3 millions de tonnes de 1933 à 1939, alors que les nôtres tombaient à 1 million 1/2 de tonnes.

Enfin — et cela intéresse l'ensemble de la métallurgie, parce que nous vendons nos produits si-

dérurgiques moins chers aux étrangers que chez nous (plus de 50 0/0 de différence en 1938) toutes nos industries utilisatrices : automobile, construction navale, machines-outils, etc., ne pouvaient soutenir la concurrence avec les industries étrangères.

Signalons enfin qu'avec l'arrivée au pouvoir d'Hitler, l'Allemagne consacra la plus grosse partie de son acier au réarmement ; les quotas d'exportation, par rapport à la production nationale n'étant plus atteints, la sidérurgie française, belge et luxembourgeoise, etc. par le jeu de l'entente, versèrent des indemnités à l'industrie sidérurgique allemande, qui pouvait continuer à livrer ainsi de l'acier bon marché aux fabricants de tanks, de canons, etc.

Lorsque M. Duclos dans « l'Humain » du 5-12-1951, a déclaré d'accord avec le président directeur du groupe Usinor — veut-il revenir de tels résultats — ou bien parle-t-il par tactique politique ?

Pour notre part, nous continuerons à tenir les travailleurs au courant de cet important problème.

A. W.

(1) A partir de cette année, les prix furent taxés par le gouvernement.

CHEZ SALMSON L'USINE FERME AU POINT DU JOUR

FUSIL en bandoulière, 1.500 gardes mobiles casqués et bottés « protègent » une usine devenue muette et en contrôlent l'entrée.

Il fallait bien, n'est-ce pas, un important déploiement de forces de police pour « convaincre » les 1.700 travailleurs de l'usine de Billancourt qu'en raison de la bonne gestion de M. Hennerique, ils étaient réduits au chômage.

Ils savaient bien depuis longtemps, nos camarades, que tout n'allait pas pour le mieux, que les voitures trop chères se vendaient mal, mais ils pensaient que la fabrication des machines à bois et l'usinage des « Argus » pourraient rétablir, malgré tout, une situation bien compromise, et c'est donc en toute bonne foi que le lundi 12 novembre ils réclamèrent devant les piquets de police « Du Travail et du Pain », et constituaient très rapidement un comité de défense des travailleurs de chez Salmson.

Amateurs de la « Randonnée » qui craignez pour vos arrhes versées d'avance, avez-vous pensé aux travailleurs qui sont brutalement réduits au chômage ?

Et vous, direction de la Banque Worms, ne croyez-vous pas que votre geste de fermer le robinet à cause d'un découvert de 116 millions n'est pas gros de conséquences ?

Mais de cela vous vous moquez éperdument. N'est-ce pas, MM. les administrateurs de Bernard Moteurs craignent pour leurs actions, et ils ont le gros paquet. La Banque Worms craint pour ses 116 millions. Les pauvres bourgeois qui commandent une voiture de plus de 1 million 1/2 craignent pour les acomptes qu'ils ont versés. Qu'ils se rassurent, il y a en caisse 50 millions en espèces à leur disposition.

PRODUCTIVITE OUI... MAIS...

(SUITE DE LA PAGE 1)

Nous constatons que les salariés n'ont rien vu, ni en tant que producteurs, ni en tant que consommateurs. Les primes ne nous intéressent guère, car nous pensons qu'il ne s'agit pas de primes, mais du partage des revenus de la production.

Notre acceptation d'une politique de productivité suppose un contrôle réel, par des syndicalistes ouvriers mandatés, contrôlés et responsables, et dont les règles seront incluses dans des conventions collectives véritables.

Mais nous connaissons bien le Patronat féodal et réactionnaire qu'est le nôtre, pour savoir que nous n'obtiendrons que ce que nous arracherons par l'action ; pour savoir aussi qu'il faut nous méfier des propositions qui peuvent nous être faites, sachant par expérience, que nous ne pouvons accorder au Patronat le préjugé favorable.

Nous pensons qu'une véritable politique de haute productivité nécessite des formes économiques nouvelles.

Ce ne sont pas les primes de toutes sortes, les Arbres de Noël, etc., qui changeront quelque chose à la situation de nos camarades. Trop souvent, ce sont là des moyens pour anesthésier l'action ouvrière. Nous ne marchons pas.

Nous rappellerons au Patronat que le marché des hommes appartient à des temps révolus, et qu'en aucun cas, il ne saurait avoir la propriété des hommes.

Dans leur action quotidienne, nos camarades devront viser : à la transformation du régime actuel de salariat, aux prises de responsabilité techniques et commerciales des militants syndicalistes en vue de ramener le capital à son rôle normal de prêteur de fonds, payé par un intérêt à débattre entre ceux qui produisent et ceux qui prêtent l'argent.

Mais pour atteindre ce but, et par lui réaliser la promotion collective de toute notre classe d'hommes, il faut des organisations syndicales puissantes et outillées.

Dans la mesure où nous aurons un syndicalisme fort par le nombre et les moyens, soutenu par les Caisses de grève importantes, nous pourrions discuter sur la productivité sans crainte d'être trompés.

Cette tâche est la nôtre, Camarades !

Jean LANNES.

DANS LES CYCLES NANTAIS

Accord de salaires

La « Voix des Travailleurs » du mois dernier avait signalé qu'une Commission Mixte devait avoir lieu vers le 15 octobre, après le Salon du Cycle. C'est en fait le 24 octobre que se tint cette réunion, à l'Office patronal, rue Arsène-Leloup. Y assistaient la délégation patronale, avec M. Aumon, et les délégués C.F.T.C. et F.O. conduites par G. Declercq et Huchet.

Au début de la réunion les délégations ouvrières demandèrent une augmentation de 20 % sur les salaires effectifs en vigueur. Les employeurs refusèrent et déclarèrent être décidés à discuter les classifications d'abord. Après une longue discussion, un accord intervint stipulant qu'une indemnité forfaitaire de 2.000 francs pour septembre serait versée aux salariés du Cycle et qu'une Commission mixte se tiendrait le 27 octobre pour étudier les classifications. Les délégués C.F.T.C. mirent sur pied un contre-projet de classifications par groupe comme dans la Métallurgie, projet qui fut discuté, remanié, mais adopté finalement au cours de cette seconde Commission mixte.

Une troisième Commission mixte eut lieu le mercredi 31 octobre pour terminer les classifications des groupes 2 et 3 sur lesquels l'accord n'avait pu se faire et pour appliquer les salaires de la Métallurgie aux différents groupes. Un accord de principe intervint ce jour et il fut décidé qu'une autre réunion se tiendrait pour mettre au point et signer un protocole d'accord.

Le 5 novembre, une réunion générale s'est tenue, rue de Bel-Air, avec la participation du responsable du Cycle de la Métallurgie au cours de laquelle furent exposés aux travailleurs les résultats des différentes Commissions mixtes et proposé le protocole d'accord qui sera soumis aux employeurs.

Dans les différentes maisons de cycles la classification des ouvriers doit se faire en accord avec les délégués du personnel.

Nous saluons la formation de la section syndicale C.F.T.C. des Cycles « Ninon ». Espérons que les travailleurs de la Maison Syphax comprendront leur devoir et leur intérêt en se joignant à nous pour que la Section du Cycle puisse continuer à travailler à l'organisation de notre profession.

Nous donnerons, dans le prochain numéro de la « Voix des Métaux », le texte complet des classifications et les salaires correspondants.

Jules PENEAU.

PAS DE SYNDICATS FORTS SANS CAISSE DE DEFENSE PROFESSIONNELLE CHAQUE ADHESION NOUVELLE EST UNE VICTOIRE SUR L'INJUSTICE

Imprimerie J. E. P. 7, rue Cadet, PARIS. Le Gérant : Jean LANNES.

COMME L'INCENDIE LA MISÈRE GAGNE

SEUL
TU NE
PEUX
RIEN !



La C.F.T.C. t'appelle